
Renseignements préliminaires à l'intention des délégations

A. Ouverture de la cinquante-huitième session ordinaire

1. La cinquante-huitième session ordinaire de la Conférence générale¹ s'ouvrira le **lundi 22 septembre 2014 à 10 heures**. Elle se tiendra dans les bâtiments M et C du Centre international de Vienne (CIV)².
2. Les séances plénières de la Conférence générale auront lieu dans le bâtiment M, celles de la Commission plénière dans la salle du Conseil C, dans le bâtiment C (4^e étage).
3. À moins que la Conférence générale n'en décide autrement, après la séance d'ouverture, les séances du matin commenceront à 10 heures et celles de l'après-midi à 15 heures. Les délégués sont priés d'être assis à ces heures-là, de façon que les séances puissent commencer ponctuellement. Si des séances du soir s'avèrent nécessaires, leurs horaires seront annoncés pendant la session.

B. Consultations précédant la session

4. Pendant le week-end précédant l'ouverture de la Conférence générale (**le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2014**), des installations seront mises à disposition sur demande pour la tenue de réunions de groupes. Il est recommandé aux États Membres de les utiliser en vue de parvenir

¹ L'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session ordinaire figure dans les documents GC(58)/1, GC(58)/1/Add.1 et GC(58)/1/Add.2.

² Voir les plans joints.

à un accord sur les questions d'organisation (concernant, par exemple, la composition du Bureau) avant l'ouverture de la session de la Conférence générale, le **lundi 22 septembre 2014**. Cela contribuera au bon déroulement des travaux de celle-ci. En conséquence, les États Membres devraient faire en sorte, le cas échéant, que leurs représentants arrivent à Vienne à temps pour participer aux réunions des groupes précédant la session et à la prise des décisions pertinentes. Il conviendra de réserver les salles de réunion avant le **mercredi 17 septembre 2014** par l'intermédiaire de la Section des services de conférence du Secrétariat. Les demandes devront être soumises au point de contact spécial à l'adresse suivante : gc-conference-services.contact-point@iaea.org.

C. Procédure d'inscription

5. Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur de la Conférence générale³, chaque État Membre de l'Agence est représenté, à la Conférence générale, par un délégué qui peut être accompagné d'autant de suppléants, conseillers, conseillers techniques, experts et autres adjoints du même rang qu'il le juge nécessaire.

6. Les États Membres sont priés de bien vouloir communiquer au Secrétariat la composition de leur délégation bien à l'avance, si possible pas moins de sept jours avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire **au plus tard le lundi 15 septembre 2014**. Ils doivent le faire en remplissant en ligne les pages d'inscription électronique à la Conférence générale de l'Agence, disponibles depuis le vendredi 1^{er} août 2014 sur <https://gc-registration.iaea.org>. À cet effet, des noms d'utilisateurs et des mots de passe ont été attribués et communiqués à toutes les délégations le 17 juin 2014.

7. Les participants qui ne peuvent pas s'inscrire en ligne ou qui ne l'ont pas fait peuvent s'inscrire à la Porte 1 (bureau d'inscription de l'AIEA ou bureau des cartes d'identité ONU) les jours suivants :

Vendredi 19 septembre	9 h 00 - 17 h 30
Dimanche 21 septembre	10 h 00 - 17 h 00
Lundi 22 septembre	7 h 30 - 18 h 00
Mardi 23 septembre à jeudi 25 septembre	9 h 00 - 12 h 00

8. Chaque participant à la Conférence générale aura besoin d'une carte avec photo pour pouvoir accéder au CIV. Une fois les participants inscrits en ligne, le bureau des cartes d'identité ONU enverra, à l'adresse électronique fournie par chacun d'eux, un courriel contenant un lien pour télécharger une nouvelle photo ou confirmer/remplacer une photo existante dans la base de données de l'ONU. Une fois les photos reçues, les cartes d'accès seront imprimées puis mises à disposition au bureau des inscriptions, Porte 1.

9. Les participants qui n'auront pas téléchargé leur photo devront se rendre au bureau des cartes d'identité, Porte 1, pour s'y faire photographier et obtenir leur carte.

10. Les participants inscrits sont invités à retirer leur carte d'accès à l'avance et en personne sur présentation d'une carte nationale d'identité valide avec photo, aux dates suivantes :

Vendredi 19 septembre	9 h 00 - 17 h 30
Dimanche 21 septembre	10 h 00 - 17 h 00

³ Document GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

11. Les cartes d'accès des chefs de délégation ou de tous les membres d'une délégation peuvent aussi être retirées à ces dates par des personnes dûment autorisées. **Veillez noter qu'une fois retirées, les cartes d'accès ne peuvent être ni retournées au bureau des inscriptions ni réimprimées.**

12. Les cartes d'accès qui n'auront pas été retirées à l'avance, les 19 et 21 septembre, pourront être retirées à l'endroit prévu à cet effet dans l'enceinte de la Porte 1 à partir du **lundi 22 septembre 2014** à 7 h 30.

13. Il est rappelé aux États Membres que ces cartes doivent être portées de manière visible en permanence dans les locaux du CIV.

14. Toute question concernant la procédure d'inscription doit être adressée à gcrs.contact-point@iaea.org.

15. Les participants à la conférence qui ont besoin d'un visa pour l'Autriche sont priés instamment de contacter le représentant consulaire de l'Autriche le plus proche et de faire leur demande de visa dès que possible. Les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, si nécessaire, doivent être envoyées au moins quatre semaines avant le voyage à gcrs.contact-point@iaea.org, avec les informations relatives au passeport du voyageur et une copie scannée des pages pertinentes du passeport. Toute question concernant l'assistance pour l'obtention d'un visa doit aussi être adressée à gcrs.contact-point@iaea.org.

16. De plus, il est rappelé aux États Membres que conformément à l'article 26 du Règlement intérieur, le coût de la participation de la délégation de chaque État Membre à la Conférence générale est à la charge de l'État Membre concerné.

17. Une liste préliminaire (document GC(58)/INF/9 Unofficial Edition) des membres des délégations sera publiée le **lundi 22 septembre 2014**. Une liste finale (document GC(58)/INF/9) des membres des délégations sera publiée le **vendredi 26 septembre 2014** ; elle contiendra les renseignements qui seront parvenus au Secrétariat avant 17 heures le **mercredi 24 septembre 2014**. Les États Membres et les organisations en recevront un seul exemplaire sur papier ; la version électronique de la liste finale sera disponible sur le site web de la Conférence générale.

18. Si les renseignements fournis au moment de l'inscription doivent être modifiés, les délégations sont priées d'en informer le Service du protocole dans la salle M0E75 (bâtiment M, rez-de-chaussée) ou par écrit (mél. : gcrs.contact-point@iaea.org), au plus tard le **mercredi 24 septembre 2014** à 17 heures, afin que la liste des membres des délégations puisse être mise à jour.

D. Pouvoirs des délégués

19. Le chef de délégation (mais non les autres membres de la délégation) doit être muni de pouvoirs établis expressément pour la session, **même s'il est déjà accrédité auprès de l'Agence**, par exemple en qualité de représentant permanent. En vertu de l'article 27 du Règlement intérieur, les pouvoirs originaux, qui devront émaner soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères de l'État Membre concerné, devront parvenir au Directeur général si possible au moins sept jours avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire le **lundi 15 septembre 2014** au plus tard, pour faciliter le bon déroulement des travaux de la Conférence, en particulier ceux du Bureau.

20. Les pouvoirs originaux signés par l'une des autorités susmentionnées devront être remis en main propre au fonctionnaire chargé des pouvoirs, dans le bureau M0E69 (bâtiment M, rez-de-chaussée), le dimanche **21 septembre 2014** entre 14 h 30 et 18 h 30 ou le **lundi 22 septembre 2014**

entre 10 h 00 et 13 h 00. Il convient de noter que les pouvoirs ne pourront être présentés lors de l'inscription à la Porte 1 du CIV.

21. Pour obtenir une assistance concernant les pouvoirs, il est possible de contacter le fonctionnaire chargé des pouvoirs, M. Andrea Gioia (mél. : a.gioia@iaea.org) ou M^{me} Irena Wraber-Muehlbacher (mél. : i.wraber-muehlbacher@iaea.org).

E. Documents

22. Conformément au concept de l'Agence de respect de l'environnement et d'utilisation rationnelle du papier pour la distribution de documents, ceux de la Conférence générale seront disponibles sous forme électronique à l'adresse suivante : <https://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC58/Documents/index.html>. De plus, les projets de résolutions seront disponibles sur GovAtom. Il est demandé aux délégués d'apporter, si possible, un dispositif informatique de type tablette et d'utiliser au maximum ce service pour permettre de réduire les coûts d'impression et de distribution des documents de l'Agence. S'il s'avère que l'utilisation des versions électroniques n'est pas pratique ou possible, des copies papier pourront être obtenues, sur demande, auprès du Bureau d'assistance aux délégations (bâtiment M, rez-de-chaussée, salle M0E23) ou du Service des documents, près de la salle des plénières (bâtiment M, 1^{er} étage).

23. Le Journal de la Conférence générale, qui contient le programme de la semaine et d'autres informations utiles, ne sera distribué qu'une fois, pendant la semaine précédant la Conférence générale, et sera disponible en ligne, ainsi qu'au bureau d'information et au Service des documents, au bâtiment M (1^{er} étage). Pour chaque journée de la Conférence générale, un résumé quotidien faisant le point sur les séances de la veille sera mis à disposition, en ligne uniquement. Un programme quotidien des manifestations du jour, d'une page, sera disponible en ligne et sur papier au bureau d'information et au Service des documents ; toutes les manifestations seront aussi annoncées sur les écrans des bâtiments M et C.

24. Les délégués qui désirent soumettre des projets de résolutions ou d'autres documents à la Conférence générale pendant la session sont priés d'en remettre le texte **le plus tôt possible** au secrétaire de la Conférence générale ou au secrétaire de la Commission plénière (mél. : a.j.mcgill@iaea.org). Cela facilitera beaucoup le déroulement des travaux, en particulier ceux de la Commission plénière, qui doit habituellement étudier un grand nombre de projets de résolutions et faire des recommandations à leur sujet.

F. Discussion générale - liste des orateurs

25. Jusqu'à l'ouverture de la session de la Conférence générale, le **lundi 22 septembre 2014**, les demandes d'inscription sur la liste des orateurs pour la discussion générale devront être faites personnellement ou adressées par écrit au Secrétariat des organes directeurs (M^{me} Maria Bermúdez-Samiei, bureau A2869, poste 22708, mél. : m.bermudez-samiei@iaea.org, ou M^{me} Semra Turkovic-Hrle, bureau A2862, poste 26564, mél. : s.hrle@iaea.org). Comme le document GC(58)/INF/1, publié le 9 mai 2014, en informait les États Membres, l'inscription sur la liste des orateurs a commencé le 16 juin 2014 ; un tirage au sort a eu lieu ce jour-là à 11 heures afin de

déterminer un ordre de priorité parmi les États Membres dont les représentants avaient demandé, entre 10 et 11 heures, à être inscrits sur la liste⁴. Les États Membres demandant ultérieurement à être inscrits sur la liste des orateurs sont ajoutés dans l'ordre dans lequel ils en font la demande. Il convient de noter cependant que l'on continuera à suivre la pratique consistant à accorder la priorité aux ministres participant à la discussion générale.

26. Les délégués qui ne se sont pas fait inscrire sur la liste des orateurs avant l'ouverture de la session de la Conférence générale et qui souhaitent néanmoins prendre la parole au cours de la discussion générale sont priés de se mettre en rapport avec les personnes chargées d'établir la liste, à leur bureau dans la salle des séances plénières (bâtiment M, 1^{er} étage). **Les délégués qui souhaitent intervenir sur d'autres points en séance plénière sont également priés de s'inscrire auprès de ces personnes.**

G. Déclarations dans le cadre de la discussion générale

27. Afin d'utiliser au mieux le temps imparti pour la discussion générale et conformément aux recommandations concernant la « Rationalisation des travaux de la Conférence générale », que celle-ci a approuvées en 1998, **les délégués sont invités à limiter la durée de leur intervention à 15 minutes**, afin d'éviter des séances prolongées ou des séances du soir.

28. La discussion générale s'étend habituellement sur quatre jours de la session de la Conférence générale. Afin d'utiliser au mieux le temps disponible pendant la session, les États Membres pourraient envisager de faire des déclarations de groupe.

29. Pour faciliter l'interprétation et la distribution publique des déclarations à faire pendant la discussion générale, celles-ci devraient être communiquées à l'avance à la personne chargée des déclarations.

30. Toutes les déclarations reçues au bureau des déclarations, dans la salle des plénières (bâtiment M, 1^{er} étage), seront placées dès que possible sur le site web de l'Agence, <http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC58/Statements/>, en format PDF et audiovisuel, à moins que l'État Membre concerné n'en limite la distribution, auquel cas, cela devra être clairement indiqué sur la déclaration. Des exemplaires de toutes les déclarations faites en plénière (dans la langue d'origine telles qu'elles auront été déposées au bureau des déclarations) pourront également être mis à la disposition des États Membres qui en feront la demande au Bureau d'assistance aux délégations (salle M0E23, au rez-de-chaussée du bâtiment M). Il convient de noter que seules les déclarations faites oralement seront consignées dans les comptes rendus officiels de la Conférence générale.

H. Langues de travail et interprétation

31. Les langues de travail de la Conférence générale sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe ; les déclarations faites dans l'une de ces langues pendant les séances officielles de la Conférence générale feront l'objet d'une interprétation simultanée dans les autres langues de travail.

⁴ Cette procédure a été approuvée par la Conférence générale en 1989.

Il est demandé aux délégués de remettre à l'avance au Secrétariat le texte de leur déclaration dans l'une de ces langues.

32. Si des délégués souhaitent prendre la parole dans une langue autre que les langues de travail, ils doivent, conformément à l'article 87 du Règlement intérieur, prendre eux-mêmes les dispositions voulues pour assurer l'interprétation dans l'une des langues de travail et en informer le Secrétariat dès que possible.

I. Promesses de contributions au Fonds de coopération technique (FCT) pour 2015, contributions au budget ordinaire et autres questions liées aux contributions

33. Conformément à la recommandation du Conseil des gouverneurs du 3 juin 2014 demandant que la Conférence générale approuve un objectif de 69 797 000 euros (équivalent à 91 000 000 dollars) pour les contributions des États Membres au FCT pour 2015, une lettre circulaire indiquant la part de l'objectif revenant à chacun d'entre eux (calculée d'après les quotes-parts de base applicables pour 2015) a été envoyée aux États Membres. On espère que cette information facilitera la pratique habituelle selon laquelle les États Membres annoncent leurs contributions au FCT avant ou pendant la session de la Conférence générale.

34. Les États Membres n'ignorent pas que la procédure d'annonce de contributions facilite grandement la planification et l'organisation efficaces du cycle et des activités de coopération technique (CT) pour l'année suivante. Pendant la prochaine session ordinaire de la Conférence générale, le Secrétariat distribuera un document informant les délégués des montants des contributions que des États Membres auront promises⁵. Comme ce document sera mis à jour pendant toute la durée de la Conférence générale, le Secrétariat saurait gré aux États Membres d'en faciliter l'établissement dans les délais voulus en indiquant, dès qu'ils le pourront, les montants de leurs promesses de contributions. Pendant la session, les promesses de contributions pourront être communiquées à l'administrateur responsable, qui aura un bureau dans la salle des séances plénières (bâtiment M, 1^{er} étage) et fera établir les mises à jour de l'état des promesses de contributions au FCT pour 2015.

35. Le personnel chargé des contributions financières sera également disponible dans la salle M0E67 (bâtiment M, rez-de-chaussée, poste 21350) pour examiner les questions liées aux contributions au budget ordinaire, aux contributions au FCT et aux contributions extrabudgétaires, et pour répondre à toute question que les États Membres pourraient avoir au sujet des arriérés, des plans de versement et du droit de vote. Le Bureau des contributions financières sera ouvert du **lundi 22 au jeudi 25 septembre 2014**, de 8 à 19 heures, et le **vendredi 26 septembre 2014**, de 8 heures à la clôture de la séance plénière.

⁵ En 2013, les documents correspondants ont été distribués sous les cotes GC(57)/21, GC(57)/21/Rev.1 et GC(57)/21/Rev.2.

J. Forum scientifique organisé en marge de la session de la Conférence générale

36. Le Forum scientifique a pour objectif d'encourager les discussions sur des questions scientifiques et techniques en rapport avec les activités de l'Agence et présentant un intérêt pour les États Membres. Cette année, il aura pour thème **Relever le défi des déchets radioactifs par un recours à la science et à la technologie pour des solutions sûres et durables**. Le programme proposé pour les discussions, qui se dérouleront les **23 et 24 septembre 2014**, figure à l'annexe 1 du présent document. Toutes les séances se tiendront dans la salle du Conseil D, bâtiment C, 4^e étage.

37. Les discussions se dérouleront en anglais uniquement.

38. L'inscription peut se faire à l'adresse suivante :

<http://www-pub.iaea.org/iaeameetings/46089/Scientific-Forum-Radioactive-Waste-Meeting-the-Challenge-Science-and-Technology-for-Safe-and-Sustainable-Solutions>

K. Réunions concernant la coopération technique

39. Il est prévu d'organiser des réunions des représentants des États parties aux accords de coopération AFRA, ARASIA, ARCAL et RCA, ainsi que des représentants des États Membres de la région Europe.

40. Les dates et lieux de ces réunions concernant la coopération technique sont les suivants :

RCA :	Vendredi 19 septembre 2014, salle M5, bâtiment M, rez-de-chaussée	9 h 00 - 17 h 30
ARASIA :	Mardi 23 septembre 2014, salle C1, bâtiment C, 2 ^e étage	10 h 00 - 13 h 00
ARCAL :	Mardi 23 septembre 2014, salle C1, bâtiment C, 2 ^e étage	14 h 30 - 17 h 30
AFRA :	Jeudi 25 septembre 2014, salle C1, bâtiment C, 2 ^e étage	10 h 00 - 13 h 00
Réunion de la région Europe :	Jeudi 25 septembre 2014, salle C1, bâtiment C, 2 ^e étage	15 h 00 - 17 h 00

41. Des consultations avec les représentants de la plupart des États Membres participant à des activités de coopération technique avec l'Agence auront lieu avant la session de la Conférence générale. Pour les délégations qui ne seront présentes à Vienne que pendant la Conférence générale et pour examiner des questions ou des problèmes particuliers, des entretiens seront organisés durant la Conférence générale.

L. Réunion de hauts responsables de la réglementation

42. La réunion des hauts responsables de la réglementation chargés de l'élaboration des politiques en matière de sûreté nucléaire et radiologique et de sûreté du transport et des déchets radioactifs aura lieu le **jeudi 25 septembre 2014, de 9 heures à 17 h 30**. Le programme provisoire de cette réunion figure à l'annexe 2 du présent document.

43. La réunion se tiendra dans la **salle C3, au 7^e étage du bâtiment C**. De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires (tél. : +43 (1) 2600-22696 ; mél. : d.delattre@iaea.org).

44. Les discussions se dérouleront en anglais uniquement.

M. Forum INSAG - Renforcement de la sûreté nucléaire : la voie à suivre

45. Le Forum 2014 du Groupe international pour la sûreté nucléaire (INSAG) prendra la forme d'une table ronde dirigée par M. Richard Meserve, président de l'INSAG. Les participants examineront la voie à suivre pour renforcer encore la sûreté nucléaire dans le monde et obtiendront de l'INSAG, entre autres, des informations sur la manière d'améliorer le concept de défense en profondeur et sa mise en œuvre.

46. Le Forum aura lieu le **lundi 22 septembre 2014, de 14 à 16 heures, dans la salle C3, au 7^e étage du bâtiment C**.

N. Visites organisées en marge de la session de la Conférence générale

47. Les inscriptions à toutes les visites organisées en marge de la Conférence générale doivent s'effectuer au bureau d'information, à l'entrée du bâtiment M (rez-de-chaussée). Pour des raisons de sécurité et de logistique, les visiteurs seront tenus d'utiliser les moyens de transport mis à leur disposition par l'Agence, le cas échéant. Le nombre de places disponibles est limité.

N.1. Visite aux laboratoires de l'Agence à Seibersdorf

48. Les délégués (ou les personnes désignées par eux) pourront visiter les laboratoires de l'Agence à Seibersdorf les **mercredi 24 et jeudi 25 septembre 2014**. La visite du mercredi sera axée sur les laboratoires du Département des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf, celle du lendemain portant sur le Laboratoire des matières nucléaires du Département des garanties. Des informations sur tous les laboratoires seront à la disposition des visiteurs les deux jours.

49. Situés à environ 35 km au sud-est de Vienne, ces laboratoires contribuent aux programmes de l'Agence grâce à des activités dans le domaine de la vérification nucléaire et dans celui des applications nucléaires : sélection des plantes par mutation, sécurité sanitaire des aliments, production et santé animales, gestion des sols et de l'eau, nutrition végétale, technique de l'insecte stérile, spectrométrie et instrumentation nucléaires, dosimétrie médicale et contrôle radiologique de l'environnement terrestre notamment. Les laboratoires des applications nucléaires proposent des

formations aux scientifiques dans ces domaines ainsi que des services d'analyse afin d'appuyer et de renforcer les laboratoires des États Membres. Ils effectuent aussi des travaux de recherche appliquée et de recherche adaptative pour mettre au point et améliorer des techniques et des technologies nucléaires.

50. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire le **mardi 23 septembre 2014** avant midi. Le point de rassemblement est le bureau d'information à l'entrée du bâtiment M (rez-de-chaussée), à 8 h 50, le **mercredi 24** ou le **jeudi 25 septembre 2014**. Le retour au CIV se fera vers 13 heures.

N.2. Visite du Centre des incidents et des urgences

51. Le **mercredi 24 septembre 2014, à 15 heures**, et le **jeudi 25 septembre 2014, à 14 heures**, les délégués (ou les personnes désignées par eux) auront la possibilité de visiter le Centre des incidents et des urgences (IEC) de l'Agence, situé au CIV. L'IEC a pour rôle de coordonner les interventions en cas d'incident ou d'urgence nucléaire ou radiologique et de promouvoir l'amélioration de la préparation et de la conduite des interventions par les États Membres. Ses activités, son infrastructure et ses procédures de communication seront présentées lors de la visite. Le point de rassemblement est le bureau d'information à l'entrée du bâtiment M (rez-de-chaussée), **à 14 h 45 le mercredi 24** ou **à 13 h 45 le jeudi 25 septembre 2014**. La durée prévue de chaque visite est de 1 heure.

N.3. Visite du Laboratoire d'hydrologie isotopique

52. Le **mardi 23 septembre 2014**, les délégués (ou les personnes désignées par eux) auront la possibilité de visiter le Laboratoire d'hydrologie isotopique de l'Agence, qui fait aussi partie des laboratoires des applications nucléaires et est situé au CIV. Ce laboratoire fournit des services d'analyse au programme sur les ressources en eau, une formation pour les scientifiques d'États Membres, ainsi que des services d'assurance de la qualité à d'autres laboratoires d'hydrologie isotopique dans le monde. Il met aussi au point des instruments de laboratoire d'hydrologie en vue de leur transfert aux États Membres. La visite se déroulera **de 14 à 15 heures**. Le point de rassemblement est le bureau d'information à l'entrée du bâtiment M, à 13 h 50.

N.4. Visite du Laboratoire d'essai homologué pour le contrôle radiologique individuel

53. Les **mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25 septembre 2014, de 13 heures à 14 heures**, les délégués (ou les personnes désignées par eux) auront la possibilité de visiter le Laboratoire d'essai homologué pour le contrôle radiologique individuel, situé au CIV.

54. Les Services techniques en sûreté radiologique évaluent l'exposition professionnelle du personnel de l'Agence et des experts sous contrat due à des sources externes et à l'incorporation de radionucléides, et ils fournissent une assistance aux États Membres par le biais de bourses et de conseils techniques. La visite inclut le laboratoire d'anthroporadiométrie et d'autres laboratoires, par exemple ceux des analyses d'urine et de spectrométrie alpha, bêta et gamma.

55. Le point de rassemblement est le bureau d'information à l'entrée du bâtiment M. En raison de l'espace limité, 20 personnes par jour au maximum pourront effectuer la visite.

O. Manifestations organisées et/ou coparrainées par le Secrétariat de l'Agence à l'occasion de la session de la Conférence générale⁶

O.1. Présentation des traités

56. Le Secrétariat organise une présentation qui vise à promouvoir l'adhésion universelle aux traités multilatéraux ayant trait à la sûreté nucléaire, la sécurité nucléaire et la responsabilité en matière de dommages nucléaires dont l'Agence est dépositaire. Cette année, la présentation des traités mettra l'accent sur l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. La liste des traités qui seront présentés, un bref aperçu de leurs objectifs et de leurs principales dispositions, et des informations sur les procédures relatives à la présentation peuvent être consultés sur le site web du Bureau des affaires juridiques de l'Agence (<http://ola.iaea.org/ola/treaty-event.html>). La présentation aura lieu les **lundi 22 et mardi 23 septembre 2014, de 14 à 16 heures, dans la salle M0E70, au rez-de-chaussée du bâtiment M.**

O.2. Réunion d'information sur une nouvelle approche stratégique pour la mise en place et le renforcement d'une infrastructure de sûreté radiologique dans les États Membres

57. Cette manifestation aura pour objet de souligner l'importance de la sûreté radiologique et d'informer les participants sur une approche stratégique visant à accélérer l'établissement et le renforcement d'une infrastructure de sûreté radiologique efficace par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale, holistique, efficiente et durable tout en utilisant de manière optimale les ressources nationales, régionales et internationales. La manifestation aura lieu le **lundi 22 septembre 2014, de 14 heures à 14 h 45, dans la salle C1, au 2^e étage du bâtiment C.**

O.3. Réunion plénière du Forum ibéro-américain d'organismes de réglementation radiologique et nucléaire (FORO)

58. Cette manifestation examinera la stratégie et la vision du FORO pour le prochain cycle biennal et présentera des informations récentes pertinentes pour la région ibéroaméricaine. Elle aura lieu le **lundi 22 septembre 2014, de 14 heures à 17 heures, dans la salle M4, au rez-de-chaussée du bâtiment M.**

O.4. Activités de la Commission européenne (CE) et activités conjointes AIEA-CE sur la gestion, le déclassé et la remédiation des déchets radioactifs

59. Cette manifestation donnera un aperçu des activités de la CE dans les domaines de la gestion, du déclassé et de la remédiation des déchets radioactifs. Elle permettra d'en savoir plus sur les projets de collaboration qui ont été menés à bien entre l'Agence et la CE. La manifestation aura lieu le **lundi 22 septembre 2014, de 15 heures à 16 h 30, dans la salle C4, au 7^e étage du bâtiment C.**

⁶ On trouvera de plus amples informations sur les réunions, discussions, tables rondes, réunions d'information et manifestations parallèles organisées pendant la session dans le journal de la Conférence générale. Toutes les manifestations seront aussi annoncées quotidiennement sur les écrans du bâtiment M et dans le programme quotidien des manifestations (voir le paragraphe 24).

O.5. Les femmes et le nucléaire - la voie à suivre

60. L'Agence s'efforce d'être un employeur attrayant pour les candidats hautement qualifiés, d'où qu'ils viennent, et apporte un appui actif aux manifestations et aux initiatives visant à atteindre l'objectif de parité entre hommes et femmes qu'elle s'est fixé pour tous les niveaux de l'organisation. Cette manifestation, organisée pour la première fois en 2013 à l'initiative du Département de la gestion, examinera la question de l'équilibre entre hommes et femmes dans le contexte organisationnel de l'Agence et les moyens que celle-ci utilise, en partenariat avec des intervenants clés, pour œuvrer activement à la promotion des perspectives au sein de l'organisation. Elle comprendra un espace de discussion pour l'examen des enjeux et des possibilités, en particulier pour les femmes spécialistes, les jeunes et les régions sous-représentées, pour les effectifs à court et à long terme. Elle aura lieu le **mardi 23 septembre 2014 de 8 h 30 à 10 heures dans la salle Mozart, au restaurant du CIV.**

O.6. Coup de projecteur sur l'exercice ConvEx-3

61. Cette manifestation, mise sur pied conjointement avec la mission permanente du Maroc, a pour objet de faire connaître l'exercice ConvEx-3, que l'IEC a organisé les 20 et 21 novembre 2013. La présentation portera sur les préparatifs de l'exercice ConvEx-3, le scénario retenu, les réunions de suivi organisées et les rapports élaborés dans ce cadre, y compris les observations et les conclusions. La manifestation aura lieu le **mardi 23 septembre 2014, de 9 heures à 10 h 30, dans la salle C3, au 7^e étage du bâtiment C.**

O.7. Réunion du Réseau arabe des organismes de réglementation nucléaire

62. Cette manifestation présentera le Réseau arabe des organismes de réglementation nucléaire et ses activités. Elle aura lieu le **mardi 23 septembre 2014, de 10 heures à 11 heures, dans la salle M4, au rez-de-chaussée du bâtiment M.**

O.8. La culture de sécurité nucléaire dans la pratique – l'approche de l'Agence à l'échelle mondiale

63. Cette manifestation examinera l'importance d'une solide culture de sécurité nucléaire, susceptible d'accroître considérablement l'efficacité de la sécurité des matières nucléaires et radioactives et des installations et activités associées, y compris le transport. À cette occasion, les participants seront informés des activités en cours et des projets futurs de l'Agence en ce qui concerne l'appui au renforcement de la culture de sécurité nucléaire dans le monde. Ils en apprendront plus sur des mesures pratiques prises par certains États Membres pour améliorer la culture de sécurité nucléaire dans leurs installations, y compris les essais menés dans le domaine de l'autoévaluation. La manifestation aura lieu le **mardi 23 septembre 2014, de 11 heures à 12 h 30, dans la salle C3, au 7^e étage du bâtiment C.**

O.9. Réduction des activités d'imagerie médicale diagnostique non nécessaires basée sur les principes de sensibilisation, d'adéquation et d'audit de l'Agence

64. Cette manifestation présentera les principes de sensibilisation, d'adéquation et d'audit de l'Agence ayant pour objet de réduire les activités d'imagerie médicale diagnostique non nécessaires. Elle permettra d'examiner dans quelle mesure l'exposition des patients aux rayonnements s'est accrue ces derniers temps. Les avantages des expositions médicales à des fins diagnostiques ne sont certes pas remis en question car elles contribuent grandement à la prise en charge des patients et aux soins qui leur sont prodigués, mais dans certains pays, la dose reçue par la population dans le cadre d'expositions médicales est désormais équivalente à celle due au rayonnement de fond naturel. La

manifestation aura lieu le **mardi 23 septembre 2014, de 12 heures à 13 heures, dans la salle M4, au rez-de-chaussée du bâtiment M.**

O.10. Renforcement des capacités dans le domaine de la sûreté des installations nucléaires grâce à la formation théorique et pratique.

65. Cette manifestation présentera la stratégie de la Division de la sûreté des installations nucléaires, le cadre dans lequel elle opère et les activités et programmes associés visant à aider les États à mettre sur pied des programmes de formation théorique et pratique. Elle aura lieu le **mardi 23 septembre 2014, de 13 heures à 14 h 30, dans la salle C3, au 7^e étage du bâtiment C.**

O.11. Réunion d'information sur la dotation en personnel de l'Agence : s'engager à fond pour servir l'Agence

66. Cette manifestation présentera une mise à jour sur les activités de l'Unité de recrutement de la Division des ressources humaines de l'Agence. Elle aura lieu le **mardi 23 septembre 2014, de 13 h 30 à 15 heures, dans la salle M6, au rez-de-chaussée du bâtiment M.**

O.12. Prise en charge médicale des accidents radiologiques : expérience et coopération entre la France et l'Amérique du Sud

67. Cette manifestation donnera un aperçu de dix années de coopération internationale avec l'AIEA dans le domaine de la prise en charge médicale des accidents radiologiques, sous l'égide de la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Un accent particulier sera mis sur les actions entreprises ces deux dernières années en vue de la mise en place d'un réseau de création de capacités impliquant la France et des pays d'Amérique du Sud, ainsi que sur les pistes possibles pour l'extension de ce réseau. La manifestation aura lieu le **mardi 23 septembre 2014, de 14 heures à 16 heures, dans la salle C4, au 7^e étage du bâtiment C.**

O.13. Débat sur l'AFRA

68. Cette manifestation marquera le 25^e anniversaire de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA), mis en œuvre sous les auspices de l'Agence. Elle aura lieu le **mardi 23 septembre 2014, de 15 heures à 18 heures, dans la salle C3, au 7^e étage du bâtiment C.**

O.14. La Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires (CRC) dans le contexte du régime mondial de responsabilité nucléaire

69. Cette manifestation fera notamment intervenir des orateurs de premier plan des Parties contractantes à la CRC et à d'autres conventions en matière de responsabilité nucléaire, qui partageront leur expérience en ce qui concerne la création d'un régime mondial de responsabilité nucléaire. Elle aura lieu le **mardi 23 septembre 2014, à partir de 17 heures, dans la salle Mozart du restaurant du CIV.**

O.15. 4^e Forum de coopération des organismes exploitant des centrales nucléaires - efficacité dans la construction d'une centrale nucléaire : facteurs de réussite, perspectives et influence future

70. Cette manifestation sera axée sur les données d'expérience passées et les perspectives concernant la gestion efficace de la construction de nouvelles centrales nucléaires, ainsi que sur les moyens

permettant d'influencer la construction. Des facteurs tels que la capacité du réacteur, le délai de construction, la normalisation de la conception, les techniques de construction avancées, l'expérience des équipes de projet en matière de collaboration, les mécanismes régissant les contrats et les matériaux seront examinés. La manifestation aura lieu le **mercredi 24 septembre 2014, de 9 heures à 11 heures, dans la salle C3, au 7^e étage du bâtiment C.**

O.16. Réunion plénière du Réseau mondial de sûreté et de sécurité nucléaires

71. Cette manifestation présentera le Réseau mondial de sûreté et de sécurité nucléaires ainsi que les activités et les principales réalisations des réseaux régionaux en 2013-2014, les activités des réseaux spécialisés mondiaux et les nouveaux thèmes mis en place en 2013-2014, et la formation du Réseau international d'organismes de réglementation et du Forum des organismes d'appui technique et scientifique. Elle aura lieu le **mercredi 24 septembre 2014, de 9 heures à 13 heures, dans la salle C4, au 7^e étage du bâtiment C.**

O.17. Gestion du savoir organisationnel en vue du renforcement de la sûreté et des facteurs économiques

72. Cette manifestation permettra à des organismes nucléaires d'États Membres de partager leurs approches, leurs données d'expérience, les difficultés qu'ils ont rencontrées et les résultats qu'ils ont obtenus en ce qui concerne la gestion du savoir organisationnel. Destinée à des représentants de pays expérimentés et de primo-accédants, elle mettra aussi en exergue l'assistance offerte par l'Agence aux États Membres pour la création, l'acquisition, le transfert, le partage, la préservation et l'utilisation des connaissances. La manifestation aura lieu le **mercredi 24 septembre 2014, de 11 h 30 à 13 heures, dans la salle C3, au 7^e étage du bâtiment C.**

O.18. Appui de l'Agence à la mise en place d'une infrastructure électronucléaire : expérience des États Membres et point sur la révision des « Étapes » de l'Agence

73. Lors de cette manifestation, des orateurs de pays primo-accédants partageront leur expérience en ce qui concerne l'adaptation et l'utilisation optimale des services de l'Agence à l'appui du développement de leur infrastructure, et la coordination de cet appui et sa mise en adéquation avec les activités nationales. Des fonctionnaires de l'Agence présenteront aussi aux participants des informations actualisées sur la révision de la publication intitulée *Étapes du développement d'une infrastructure nationale pour l'électronucléaire* (n° NG-G-3.1 de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA), à laquelle il est souvent fait référence. Cette manifestation aura lieu le **mercredi 24 septembre 2014, de 14 heures à 15 h 30, dans la salle C3, au 7^e étage du bâtiment C.**

O.19. Les amis d'une extraction responsable de l'uranium : tenir ses promesses bon an mal an

74. Cette manifestation, coparrainée par l'Australie, mettra en exergue la nécessité pour les exploitants et les organismes de réglementation de défendre des normes strictes pour l'extraction d'uranium dans un contexte de restrictions budgétaires. Parmi les orateurs on retrouvera notamment des hauts représentants d'AREVA, du gouvernement australien et de l'Agence. La manifestation aura lieu le **mercredi 24 septembre 2014, de 16 à 18 heures, dans la salle M4, au rez-de-chaussée du bâtiment M.**

O.20. Technologies de réacteurs de puissance, cogénération et partie terminale du cycle du combustible : quelles sont les nouveautés ?

75. Cette manifestation mettra en exergue les avancées technologiques enregistrées dans les réacteurs à eau ordinaire et à eau lourde, les réacteurs de faible ou moyenne puissance (RFMP), les réacteurs refroidis par gaz et les réacteurs à neutrons rapides. Elle sera l'occasion de présenter des avancées technologiques susceptibles de contribuer à satisfaire les besoins énergétiques de l'industrie et à s'inscrire en complément de l'énergie solaire/éolienne, du dessalement, des applications pétrochimiques et de la production de sables bitumineux. Elle servira aussi à mettre en évidence des outils mis au point dans le cadre du Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) pour l'évaluation de l'état des techniques nucléaires innovantes, des perspectives qu'elles offrent et des avantages et des risques qu'elles comportent, et à présenter les questions juridiques et institutionnelles liées à la partie terminale du cycle du combustible et aux RFMP transportables. La manifestation aura lieu le **mercredi 24 septembre 2014, de 16 heures à 18 heures, dans la salle C3, au 7^e étage du bâtiment C.**

O.21. Association des responsables des autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest (WENRA) : 15 ans d'harmonisation de la sûreté nucléaire en Europe

76. Cette manifestation permettra d'examiner les réalisations de la WENRA, de 1999 à aujourd'hui, sur le plan de l'harmonisation de la sûreté nucléaire en Europe. Elle mettra plus particulièrement en exergue les travaux de l'association en vue de l'élaboration réussie, en matière de sûreté, de niveaux de référence communs pour les centrales nucléaires existantes et d'objectifs pour les nouvelles centrales en Europe. Les niveaux de référence mis à jour, tenant compte des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, seront aussi présentés. La manifestation s'intéressera par ailleurs à la publication de divers rapports actualisés sur les déchets et le déclassé. Elle débutera par une présentation et sera suivie d'un débat d'experts avec le président et les vice-présidents de la WENRA. Elle aura lieu le **mercredi 24 septembre 2014, de 16 h 30 à 18 heures, dans la salle C4, au 7^e étage du bâtiment C.**

O.22. Contribuer à une meilleure nutrition chez les enfants par le partenariat et la collaboration

77. Cette manifestation, organisée conjointement par le Département des sciences et des applications nucléaires et le Département de la coopération technique, permettra de partager des informations relatives à la contribution de l'Agence aux mesures mondiales de lutte contre la malnutrition infantile. Elle présentera des informations sur l'utilisation des isotopes stables dans la nutrition et insistera sur l'importance des partenariats en vue de la mise en place de programmes nutritionnels efficaces et durables. Elle aura lieu le **jeudi 25 septembre 2014, de 9 heures à 10 h 30, dans la salle M4, au rez-de-chaussée du bâtiment M.**

O.23. Téléformation en ligne (DATOL) sur le site Human Health Campus pour les professionnels de la médecine nucléaire

78. Cette manifestation, organisée conjointement par le Département des sciences et des applications nucléaires et le Département de la coopération technique, permettra aux États Membres d'en savoir plus sur la téléformation en ligne pour les professionnels de la médecine nucléaire, qui est désormais accessible sur le site web Human Health Campus. La téléformation en ligne est adaptée pour une étude individuelle, un perfectionnement professionnel continu ou une formation professionnelle reconnue, et elle pourrait être adoptée par les universités et les écoles supérieures. La manifestation aura lieu

le jeudi 25 septembre 2014, de 11 heures à midi, dans la salle M4, au rez-de-chaussée du bâtiment M.

O.24. Radiothérapie par particules pour le traitement du cancer : biologie et technologie

79. Cette manifestation présentera les évolutions récentes dans le domaine de la radiothérapie pour le traitement du cancer au moyen de particules chargées, en particulier les protons et les ions carbone. Elle mettra en exergue les dernières avancées technologiques dans le domaine de l'administration de rayonnements et les progrès enregistrés sur le plan des aspects biologiques de la radiothérapie par particules. Elle aura lieu le **jeudi 25 septembre 2014, de 12 h 30 à 13 h 30, dans la salle du Conseil D, au 4e étage du bâtiment C.**

O.25. Radio-isotopes médicaux (dont le molybdène 99) : difficultés de production et d'approvisionnement, gestion de crise et mesures d'atténuation

80. Cette manifestation, organisée par le Département des sciences et des applications nucléaires avec la participation du Département de l'énergie nucléaire, mettra en avant les difficultés liées à l'approvisionnement soutenu au niveau mondial de radio-isotopes médicaux comme le molybdène 99 (⁹⁹Mo) et les mesures prises par diverses parties prenantes, dont l'Agence, pour atténuer cette crise de l'approvisionnement, y compris l'exploration d'autres techniques et produits. Des orateurs invités s'exprimeront sur le projet d'appui à l'utilisation mondiale de la capacité de production de ⁹⁹Mo pour des applications de médecine nucléaire n'ayant pas recours à l'UHE, que soutient l'Initiative sur les utilisations pacifiques, sur le projet de recherche coordonnée sur les solutions de remplacement faisant appel à des accélérateurs au lieu d'UHE pour la production de ⁹⁹Mo/^{99m}Tc, sur les radiopharmaceutiques de tomographie à émission de positons marqués au fluor 18 et au gallium 68 en remplacement des radiopharmaceutiques basés sur le technétium 99m (^{99m}Tc) et sur la nouvelle approche théranostique, avec un accent sur le cuivre 64. La manifestation aura lieu le **jeudi 25 septembre 2014, de 13 h 30 à 14 h 30, dans la salle M4, au rez-de-chaussée du bâtiment M.**

O.26. Cérémonie de remise du Master européen ès sciences en génie nucléaire

81. Pour la troisième année consécutive, les diplômés recevront leur certificat du Directeur général adjoint chargé de l'énergie nucléaire et du Président du Réseau européen pour l'enseignement des sciences nucléaires (ENEN). La cérémonie, qui est coparrainée par l'Association ENEN, aura lieu le **jeudi 25 septembre 2014, de 14 heures à 15 h 30, au Foyer M02, au 2^e étage du bâtiment M.**

O.27. Profil stratégique régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2016-2021 : l'histoire d'une collaboration réussie entre l'Agence et l'ARCAL

82. Cette manifestation présentera un nouveau Profil stratégique régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et célébrera le 30^e anniversaire de l'Accord de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (ARCAL). Elle aura lieu le **jeudi 25 septembre 2014, de 11 h 30 à 13 h 30, dans la salle M6, au rez-de-chaussée du bâtiment M.**

O.28. Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) : mise en place de partenariats pour la lutte contre le cancer dans les pays à revenu faible et intermédiaire

83. Cette manifestation réunira des partenaires du PACT provenant d'États Membres bénéficiaires, du système des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et de donateurs pour mettre en exergue l'importance de partenariats efficaces dans la lutte intégrée contre le cancer. Elle aura lieu le **jeudi 25 septembre 2014, de 14 h 30 à 16 heures, dans la salle M6, au rez-de-chaussée du bâtiment M.**

O.29. La science et la technologie nucléaires au service de la gestion du carbone – de l'acidification des océans au changement climatique

84. Cette manifestation permettra de présenter les résultats récents des travaux de l'Agence concernant la surveillance et la compréhension de l'acidification des océans et du cycle du carbone, les incidences du changement climatique sur le secteur de l'énergie et la contribution que pourrait apporter l'énergie nucléaire à l'atténuation du changement climatique. Elle aura lieu le **jeudi 25 septembre 2014, de 16 h 30 à 18 heures, dans la salle M4, au rez-de-chaussée du bâtiment M.**

O.30. Forum de coopération en matière de réglementation (RCF)

85. Au cours de cette manifestation, les membres du RCF se réuniront pour examiner les améliorations apportées au programme du RCF, leur engagement en faveur de ce forum et leurs vues sur celui-ci et ses objectifs. La manifestation aura lieu le **vendredi 26 septembre 2014, de 9 heures à midi, dans la salle C3, au 7^e étage du bâtiment C.**

P. Expositions et présentations

86. On trouvera des informations concernant les expositions et présentations organisées par des États Membres, des organisations et le Secrétariat dans le manuel à l'intention des délégations et le journal de la Conférence générale.

Q. Services informatiques

Q.1. Service d'assistance informatique

87. Pendant la Conférence générale, la Section des services aux clients de la Division de la technologie de l'information (TI) de l'Agence assurera un service d'assistance informatique. Ce service, qui sera installé dans la salle M0E24 au rez-de-chaussée du bâtiment M, pourra être joint par téléphone au poste 27222.

Q.2. Courrier électronique externe et internet

88. Des espaces internet situés au rez-de-chaussée du bâtiment M sont à la disposition des participants souhaitant se connecter à internet et consulter leur messagerie électronique.

89. Des bornes de détection de virus seront disponibles pour vérifier que le matériel portable ne contient pas de virus ou d'autres logiciels malveillants.

90. Les participants peuvent librement utiliser le réseau sans fil appelé « WLAN-GUEST » pour se connecter à internet au moyen de leurs propres appareils mobiles (ordinateurs portables, tablettes ou ordiphones, etc.) dans l'ensemble des bâtiments M et C. L'utilisation du réseau sans fil est soumise aux règles d'usage du réseau sans fil d'invité

(<http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC58/WirelessNetwork/>).

Q.3. Bureau d'assistance aux délégations

91. Un service de secrétariat sera assuré pour fournir aux délégations des États Membres une assistance en matière de formatage et d'édition, de photocopie et de numérisation et d'obtention de versions imprimées de documents en ligne et des déclarations faites pendant les séances plénières. Ce service sera installé dans le bureau MOE23, au rez-de-chaussée du bâtiment M.

Q.4. Diffusion sur internet

92. Les séances plénières et les séances du forum scientifique seront diffusées en direct sur internet et seront accessibles via le site web de l'Agence à l'adresse :

<http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC58/LiveStreaming>

R. Informations générales

93. Pour plus de commodité, un manuel à l'intention des délégations sera publié en format de poche. Il contiendra des renseignements utiles sur la Conférence générale, le Secrétariat, les installations et les services. Les participants sont priés de le conserver sur eux pendant la durée de la Conférence générale.

R.1. Entrée des voitures officielles au CIV

94. Les dispositions prises pour l'entrée des véhicules des délégations au CIV sont expliquées sur le plan « Delegations' entry and drop off points » ci-joint. Pendant la Conférence générale, les véhicules des missions permanentes et du personnel des missions permanentes enregistrés auprès de l'administration du garage du CIV pourront être garés comme à l'accoutumée. Les autres véhicules avec chauffeur seront autorisés à entrer seulement pour déposer ou prendre les délégués, une fois que les renseignements nécessaires, à savoir le nom du chauffeur, la marque du véhicule et le numéro d'immatriculation, auront été communiqués à l'adresse gcrs.contact-point@iaea.org par note verbale, **au plus tard le lundi 15 septembre 2014**. Le personnel de sécurité de l'ONU donnera accès à la porte 2 après avoir effectué une vérification croisée des données et sur présentation d'une pièce d'identité avec photo valide par le chauffeur. En outre, et pour faciliter encore plus les procédures d'entrée, les badges d'accès de couleur rouge qui peuvent être téléchargés à l'adresse : <http://www-pub.iaea.org/MTCD/Meetings/drop-off-and-pick-up-only.pdf> devront être placés de façon visible sur le tableau de bord de ces véhicules.

95. Des places de stationnement prépayées seront mises à disposition à l'Austria Center Vienna (ACV), près du CIV.

R.2. Économat du CIV

96. L'accès à l'économat est limité aux titulaires d'une carte d'accès validée pour l'accès à l'économat. Conformément à l'accord pertinent entre l'Agence et la République d'Autriche, les **chefs des délégations** des États Membres qui participent à la Conférence générale - à l'exclusion des ressortissants autrichiens et des apatrides résidant en Autriche - peuvent se rendre à l'économat pour la durée de la session de la Conférence générale. L'accès à l'économat est incorporé dans le badge de la Conférence générale. L'activation de l'accès se fait au service/point d'information de l'économat. Si le chef de délégation s'en va avant la fin de la Conférence générale, l'accès à l'économat sera désactivé au moment de son départ et sera par la suite réactivé pour le nouveau chef de délégation dûment désigné au moment de la délivrance d'un nouveau badge par le personnel de sécurité de l'ONU à la porte 1 (bureau des cartes d'identité). Toute autre question à cet égard devra être adressée au Service du protocole, bureau M0E75, au rez-de-chaussée du bâtiment M.

R.3. Accès entre le CIV et l'ACV

97. Bien qu'aucune réunion officielle ne soit prévue à l'ACV, les portes entre l'ACV et les bâtiments M et G seront ouvertes pour faciliter l'accès des membres des délégations des États Membres qui ont loué des bureaux à l'ACV, selon les horaires suivants :

Bâtiment M : le dimanche 21 septembre 2014, de 13 à 19 heures. Pendant la semaine de la Conférence générale, de 8 heures jusqu'à 30 minutes après la fin des séances ;

Bâtiment G : du lundi 22 au vendredi 26 septembre 2014, de 8 heures à 18 heures.

Forum scientifique 2014

Relever le défi des déchets radioactifs par un recours à la science et à la technologie pour des solutions sûres et durables

23 et 24 septembre 2014

Siège de l'AIEA, Vienne (Autriche)

Salle du Conseil D, 4^e étage du bâtiment C

Programme

Mardi 23 septembre 2014

- 10h00–10h15 **Ouverture**
- 10h15–12h15 **Séance I : Premiers pas**
- 12h15–14h00 **Pause déjeuner**
- 14h00–15h30 **Séance II : Parcours des déchets**
- 15h30–16h00 **Pause café**
- 16h00–17h30 **Séance II (suite) Parcours des déchets**
- 17h30 **Réception**

Mercredi 24 septembre 2014

- 09h00–10h30 **Séance III : Destination**
- 10h30–11h00 **Pause café**
- 11h00–12h30 **Séance III (suite) Destination**
- 12h30–14h00 **Pause déjeuner**
- 14h00–15h30 **Séance IV : La voie de l'avenir**
- 15h30–16h00 **Séance de clôture**

Inscription et programme complet à l'adresse <http://www-pub.iaea.org/iaeameetings/46089/Scientific-Forum-Radioactive-Waste-Meeting-the-Challenge-Science-and-Technology-for-Safe-and-Sustainable-Solutions>

58^e SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'AIEA**RÉUNION DE HAUTS RESPONSABLES DE LA RÉGLEMENTATION**Salle C3 7^e étage du bâtiment C

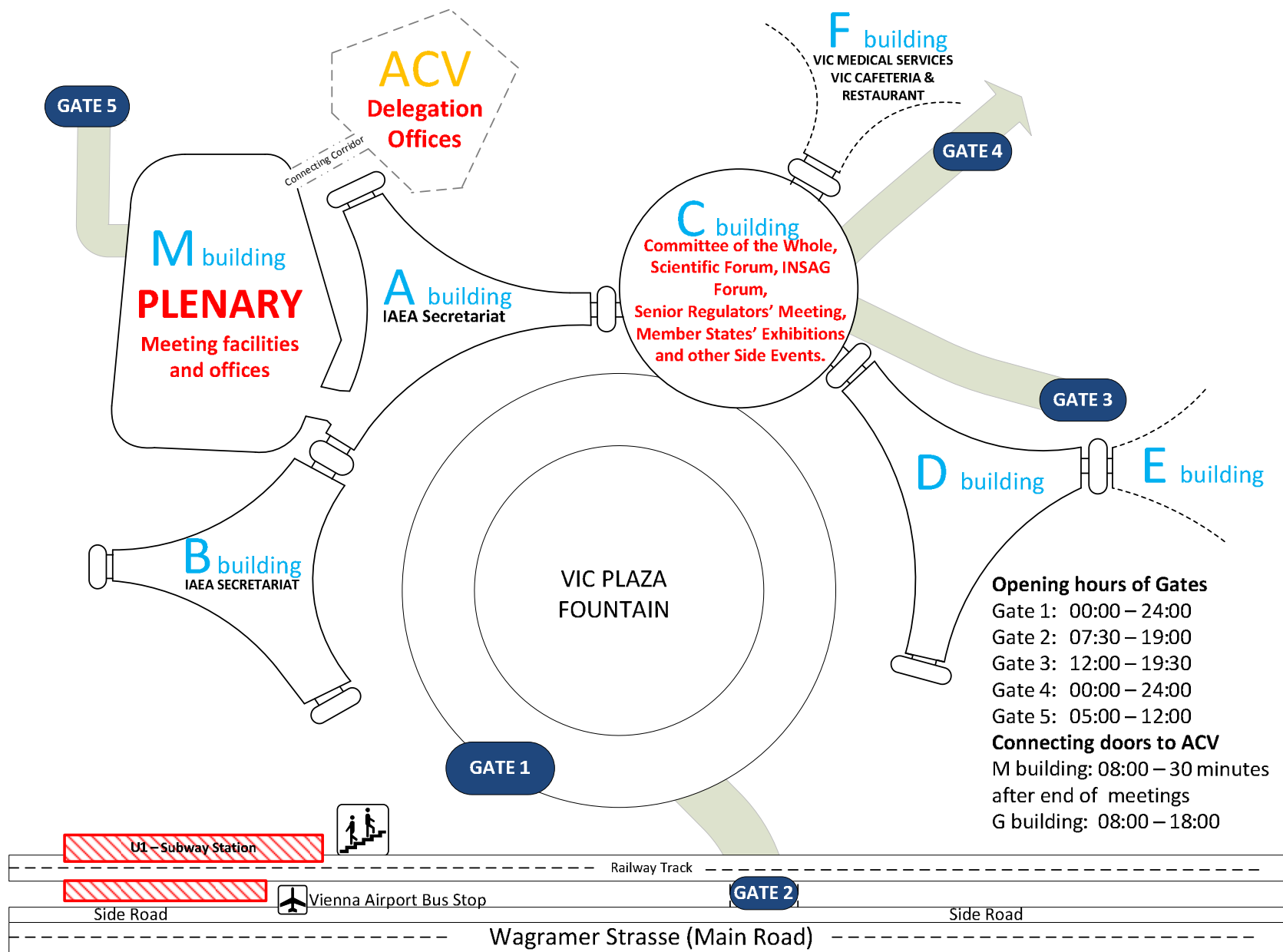
25 septembre 2014

PROGRAMME PROVISOIRE

Jeudi 25 septembre 2014	
09h00–09h15	Allocution d'ouverture
	Séance I : Renforcer la mise en œuvre de la défense en profondeur : Le rôle de l'organisme de réglementation
09h15–09h30	Observations préliminaires
09h30–09h45	Point de vue de l'AIEA Conclusions de réunions internationales récentes
09h45–10h45	Points de vue des États Membres Exposés sur les prescriptions réglementaires et le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la défense en profondeur
10h45–11h00	Pause café
	Séance I (suite) : Renforcer la mise en œuvre de la défense en profondeur : Le rôle de l'organisme de réglementation
11h00–11h15	Perspective internationale Conclusions de récentes activités relatives à la défense en profondeur
11h15–12h00	Table ronde Défis devant être relevés par l'organisme de réglementation pour assurer la mise en œuvre effective de la défense en profondeur : Perspectives d'avenir
12h00–12h15	Résumé du président pour la séance I
12h15–14h00	Pause déjeuner
	Séance II : Besoins en matière de réglementation et enjeux réglementaires dans le domaine de la sécurité nucléaire
14h00–14h15	Observations préliminaires
14h15–15h15	Points de vue des États Membres <ul style="list-style-type: none"> • Expérience de l'utilisation du document intitulé <i>La Protection physique des matières et installations nucléaires</i> (INFCIRC/225) pour établir des prescriptions réglementaires nationales pour la sécurité des centrales nucléaires et pour la sécurité du transport • Expérience acquise pour surmonter les difficultés liées à l'autorisation des installations nucléaires pour assurer la sûreté nucléaire • Difficultés rencontrées par les pays primo-accédants pour réglementer la sécurité nucléaire

15h15–15h30	Le programme de sécurité nucléaire de l’AIEA pour les matières et installations nucléaires
15h30–16h00	Pause café
	Séance II (suite) : Besoins en matière de réglementation et enjeux réglementaires dans le domaine de la sécurité nucléaire
16h00–16h45	Table ronde : Assurer le respect des réglementations nationales en matière de sécurité nucléaire dans l’industrie nucléaire
16h45–17h00	Résumé du président pour la séance II
17h00–17h30	Séance III : 30^e anniversaire de la réunion de hauts responsables de la réglementation

**58th GENERAL CONFERENCE, 22 – 26 September 2014
OVERVIEW PLAN**



58th GENERAL CONFERENCE, 22 – 26 September 2014

DELEGATIONS ENTRY AND DROP OFF POINTS

